



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 20.05.2022 et à l'occasion de la manifestation « Beautiful Decay Festival », le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le CR109 à Koerich et Goeblange .

Art.1 : Pendant la période du 28.05.2022 de 08:00h jusqu'au 29.05.2022 à 23:00h, la circulation sur le CR109 (rue Principale, rue de Goeblange) à Koerich et Goeblange sera règlementé comme suit :

- a) Sens unique en direction du centre du village de Koerich, ceci sur le tronçon après l'intersection avec la rue Pierre Braun jusqu'à l'intersection avec la rue de Windhof à Koerich.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 20.05.2022

Pour le collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Jean WIRION



Le secrétaire,

Patrick LEGOQ